

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 Mars 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

**Numéro
2016/MARS/28**

**Point de l'ordre du jour
6**

**OBJET
COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE
REVERSEMENT DE LA
SUBVENTION ADOUR-
GARONNE**

**RAPPORTEUR
Mme GEORGELIN**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 06/04/2016
L'affichage en mairie le : 06/04/2016
La notification le : 06/04/2016*

*Le Maire
Christophe LUBAC*

Le Jeudi 24 mars 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 18 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P- YSCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. J- . PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

*Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. E. JAECK a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
M. A. CARRAL donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. H. AREVALO
M. A. CLEMENT a donné procuration Mme P. MATON*

Membres absents

M. M. CHARLIER

Exposé des motifs

La Commune a décidé d'entreprendre une action de coopération décentralisée avec la Ville de Melloulèche en Tunisie.

Le cadre dans lequel les opérations annuelles de coopération seront menées sur la Commune de Melloulèche en matière de gestion de l'eau a fait l'objet d'une convention votée par le Conseil Municipal le 21 mai 2015.

Cette convention définit les conditions de mise en œuvre, de suivi, de financement et de durée.

Elle prévoit notamment dans son article 5 que le financement de la Commune de Ramonville Saint-Agne s'accompagnera du versement à l'association HAMAP des subventions accordées dans le cadre de demande de contribution au projet de l'Etat

Français et de l'Agence Adour Garonne.

Cette dernière, par décision du 8 octobre 2015, a décidé d'apporter sa contribution à hauteur de 120 000 euros et d'effectuer le versement à la Commune.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** le reversement de cette subvention de 120 000 euros à l'association HAMAP.
Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 (compte 6574)

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 05/04/2016
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*